

damit Verkürzung der Reisegeschwindigkeiten ermöglichen.

Diese Ziele sollen auch für die Mittellandgebiete erreicht werden, also zum Beispiel für den Aargau und für Solothurn. Ständerat Affolter, die nationalrätliche Kommission ist überwiegend der Meinung, dass man diese Variante Süd – von Solothurn Richtung Herzogenbuchsee – verwirklichen soll. Diese Einbindung macht etwa 250 Millionen zusätzlich aus. Eine möglichst umfassende Einbindung aller Regionen in die Hauptverbindungsachse, also nicht einfach nur NHT, dient den Interessen der ganzen Juraregion.

Das sind in etwa die Vorstellungen des Bundesrates zur Eisenbahnpolitik, SBB und KTU, zur Verkehrspolitik überhaupt.

Ständerat Binder, dabei lasse ich mich sehr gerne behaften. Wir müssen uns gelegentlich auch bei etwas behaften lassen, was wir nicht sagten; um so lieber tun wir es bei etwas, was wir gerne gesagt haben!

Präsident: Der Bundesrat ist bereit, das Postulat anzunehmen. Es wird aus der Mitte des Rates nicht bestritten.

Ueberwiesen – Transmis

86.357

Motion Ducret

PTT-Dienstleistungen in Genf

Prestations postales à Genève

Wortlaut der Motion vom 13. März 1986

Der Bundesrat wird beauftragt, bei den PTT-Betrieben vorstellig zu werden, damit sie in Genf die Dienstleistungen am Samstagvormittag so anpassen, dass die Arbeitsbedingungen des Personals konkurrenzfähig werden. Dies würde die für einen reibungslosen Betrieb unerlässliche Personalrekrutierung erleichtern.

Texte de la motion du 13 mars 1986

Le Conseil fédéral est prié d'intervenir auprès de l'Entreprise des PTT pour qu'elle modifie les prestations postales du samedi matin à Genève, afin que les conditions de travail du personnel deviennent concurrentielles, favorisant ainsi le recrutement indispensable à la bonne marche des PTT.

Mitunterzeichnerin – Cosignataire: Bauer

M. Ducret: Ma motion, qui est d'ailleurs la même que celles que plusieurs conseillers nationaux genevois ont déposées, demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès des PTT, afin de modifier les prestations postales du samedi matin à Genève, précisément, pour améliorer les conditions de recrutement et de travail du personnel. Pourquoi? C'est une demande qui, d'ailleurs, n'entraînera pas de dépenses supplémentaires, le budget de la Confédération ne sera pas touché, et c'est une demande qui n'entraînera pas d'avantages supplémentaires pour le personnel. Donc, on n'essaie pas par ce moyen d'accorder des avantages supplémentaires.

Si je le dis, c'est parce que le Conseil fédéral a déjà donné une réponse à une motion semblable, déposée par Mme Christinat et d'autres députés au Conseil national. Dans cette réponse, le Conseil fédéral, qui est contre la motion, a l'air de dire que nous voulons des avantages supplémentaires. Or, ce n'est pas le but et si Mme Bauer-Lagier et moi-même avons déposé cette motion, c'est qu'il s'agit d'un problème de zone urbaine. Il est évident, et la qualité des PTT n'est pas en discussion dans cette demande, nous ne critiquons pas les services des PTT; je crois même que l'on

peut dire que le service de la poste aux lettres et aux paquets, malgré les graves difficultés de personnel qu'il rencontre partout en Suisse, mais spécialement à Genève et dans les autres villes suisses, est un service de très bonne qualité. Si on le compare au service tel qu'il existe dans d'autres pays, nous avons encore un service de très bonne qualité. Quant aux guichets, le personnel a de gros problèmes de réception de la clientèle et, surtout, il a des heures d'ouverture qui ne correspondent pas aux nouvelles habitudes urbaines.

Que s'est-il passé dans la plupart des villes? Nous sommes progressivement passés au système de la semaine de cinq jours. Le samedi, à part les magasins qui ouvrent, est devenu un jour où l'on fréquente effectivement très peu les banques et les guichets postaux. Il y a peu de monde. D'ailleurs, les heures d'ouverture des guichets le samedi sont déjà fortement réduites: de 7 h 30 à 11 heures du matin. Or, le deuxième problème des villes, c'est que les trajets que l'on doit faire rendent les journées de travail interrompu extrêmement difficiles. La plupart des bureaux et les bureaux de l'Etat à Genève sont d'ores et déjà passés à l'horaire continu avec un arrêt de travail relativement libre. Mais les PTT continuent à fermer à midi et à ouvrir à 13 h 30. Or, dans une zone urbaine, avec les difficultés de trafic que nous rencontrons, la plupart de ces gens ne peuvent plus rentrer chez eux. Alors, on les fait rester là, en ville, pendant une heure et demie pour rien, alors qu'il serait beaucoup plus judicieux d'ouvrir les guichets entre midi et 13 h 30 et de les fermer le samedi. Nous avons, dans toutes nos villes et il existe à Genève comme ailleurs dans l'importante gare postale de Cornavin, un guichet qui est ouvert jour et nuit, le dimanche également, et qui peut satisfaire aux exigences d'une clientèle qui souhaiterait utiliser ces services en dehors des heures d'ouverture.

Nous ne demandons donc pas un avantage pour le personnel. Nous demandons un avantage pour la clientèle. Je pense que si la plupart des banques et des administrations ont changé leurs horaires, ce n'est pas par esprit de commodité, mais bien pour rendre service à la clientèle.

Je pense que vous devriez accepter la demande que je vous adresse par voie de motion et demander aux PTT – il est vrai que l'on commencera par une exception, Genève – mais de faire au moins des essais de manière à ce que l'on puisse savoir si ce que l'on propose est meilleur que le système actuel. Je pense que l'on doit tenter l'expérience et la motion que j'ai déposée avec Mme Bauer-Lagier a pour but de vous demander d'intervenir auprès des PTT, afin que cet essai soit entrepris; c'est d'ailleurs en parfait accord avec le représentant du personnel des PTT et comme tous les représentants genevois au Conseil national ont signé cette motion, c'est aussi dire que c'est en accord avec les différents milieux de la population genevoise. Je souhaite donc, Monsieur le Conseiller fédéral, que vous acceptiez d'intervenir auprès de l'administration des postes.

Bundesrat Schlumpf: Wir kennen die Personalrekrutierungsprobleme, insbesondere diejenigen von Genf. Sie bestehen in der Tat. Es gibt auch Probleme in bezug auf die lokalen Zulagen, die Höhen usw. Es sind besondere Verhältnisse.

Die PTT haben sich aber in bezug auf die Bedienungsordnung bei vergleichbaren Verhältnissen an das gleiche Regime zu halten. Das gilt auch in bezug auf die Öffnungszeiten. Diese Öffnungszeiten sind landesweit so, dass der Samstagvormittag noch eine volle Bedienung erlaubt. Eine Bedienung nicht nur, wie das angeregt wird, für Zeitungen beispielsweise und Todesanzeigen, sondern auch für den Geldverkehr. Dort besteht teilweise Konkurrenz mit Banken, die am Samstagmorgen ihre Schalter geöffnet haben. Auch für den Abholdienst braucht es am Samstagmorgen Personal! Nicht überall sind bereits Postfächer verfügbar. Das wäre eine Lösung des Problems. Immerhin brauchen wir auch Personal, um diese Postfächer zu bedienen.

Alle Erhebungen zeigen das, dass man in den grösseren Orten – in kleinen Gemeinden gibt es andere Regelungen,

die durchaus zweckmässig sind – eine volle Postbedienung auch am Samstagvormittag bis gegen Mittag als ganz normale Dienstleistung empfindet und sie auch wünscht.

Wir haben jetzt einige Erfahrungen im Zusammenhang mit der Einführung der 42-Stunden-Woche gesammelt. Sie wissen, dass wir deswegen zur Einmal-Zustellung für Zeitungen, Zeitschriften gekommen sind, und zwar überall. Vorher war das nur teilweise der Fall. Diese Reduzierung wurde weitherum als Leistungsabbau aufgefasst, obwohl es sicher keiner ist. Für bestimmte Zeitungen und Zeitschriften besorgen die PTT ja auch ein Nachvertragen. Diese Anpassung der Leistungen an die reduzierte Arbeitszeit ist sicher zumutbar und verhältnismässig.

Würde man aber darüber hinausgehen und beispielsweise in Genf – die Frage könnte sich dann, Herr Ducret schliesst das nicht aus, auch andernorts stellen – am Samstagvormittag einfach, mit Ausnahme gewisser beschränkter Leistungen, die Schalter schliessen, um dem Personal frei geben zu können oder um weniger Personal zu beanspruchen, dann empfände das die Kundschaft sicher als einen Leistungsabbau.

Ich glaube nicht, dass die Kundschaft einen Mittagsdienst während der Woche (Offenhalten über Mittag) als Ersatz für den ausfallenden Samstagsdienst ansehen würde, obwohl sich für die Kundschaft in städtischen Verhältnissen daraus ein Vorteil ergäbe. Denn die Leistung vom Samstag fehlte dann trotzdem.

Wie sich das in bezug auf die Personalrekrutierung auswirken würde, ist eine Frage, die ich jetzt nicht beantworten könnte. Es steht fest, dass die Dienstleistung über Mittag auch nicht zu dem gehört, was das Personal in der Regel als besonders angenehm empfindet; insbesondere betrifft das verheiratete Mitarbeiter.

Insgesamt ist der Bundesrat der Meinung, dass wir diesen Schritt zu einer weitgehenden Schliessung der Poststellen im Raume Genf am Samstagvormittag nicht vollziehen dürfen, weil das einen Leistungsabbau darstellen würde, der von der Kundschaft sicher als negativ empfunden würde. Aus diesen Gründen muss ich Sie bitten, die Motion abzulehnen.

M. Ducret: Je m'étonne un peu que vous refusiez d'emblée la motion. Vous leur faites, d'habitude, un meilleur accueil en proposant des transformations en postulats. Cela m'est égal, mais je ne comprends pas du tout votre argumentation quant à la concurrence avec les banques. Si vous avez bien observé ce qui se passe, les banques ouvrent toute la semaine sans discontinuité. Si vraiment vous craignez de fermer le samedi pour perdre de la clientèle au profit des banques, permettez-moi de vous dire que cette clientèle vous l'avez perdue depuis longtemps parce que vous fermez cinq jours pendant une heure et demie, ce qui représente sept heures et demie de fermeture pendant que les banques sont ouvertes. Or, je vous propose de fermer le samedi pendant quatre heures et demie. Si vous avez perdu de la clientèle au profit des banques, c'est simplement parce que vous n'êtes pas ouverts au bon moment. Il faut ouvrir au bon moment pour trouver la clientèle. N'importe quel épicier de village peut vous l'expliquer. Je ne m'étonne pas, dès lors, que vous soyez en concurrence avec les banques avec le raisonnement que vous avez tenu. Vous ne voulez pas fermer le samedi parce que les banques ouvrent, mais vous ne voulez pas ouvrir la semaine alors que les banques sont ouvertes! Je dois dire, Monsieur le Conseiller fédéral, que je ne comprends absolument pas. Je n'arrive pas à réaliser que, alors que les banques ont fait la démonstration qu'elles pouvaient ouvrir tous leurs services toute la journée, les PTT ferment leurs services de midi à une heure et demie et que vous ouvriez le samedi alors que les banques n'ouvrent que des offices de change le samedi matin, et qu'il n'y a que quelques endroits où l'on peut faire des versements ou des retraits, à condition d'être connu. J'ai une certaine peine à suivre le raisonnement des PTT que vous avez fait vôtre. Plutôt que de me renvoyer avec cette motion, alors que vous

savez que le Conseil national a transmis la même, je préférerais que vous acceptiez de la transformer en postulat.

Präsident: Kann der Bundesrat den Vorstoss als Postulat entgegennehmen?

Bundesrat Schlumpf: Die Frage ist, ob Herr Ducret bereit ist, den Vorstoss in ein Postulat umzuwandeln.

M. Ducret: Je suis d'accord.

Präsident: Der Bundesrat ist also bereit, den Vorstoss von Herrn Ducret als Postulat entgegenzunehmen. Wird es aus der Mitte des Rates bestritten? – Das ist nicht der Fall.

Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

Schluss der Sitzung um 18.35 Uhr

La séance est levée à 18 h 35

Motion Ducret PTT-Dienstleistungen in Genf

Motion Ducret Prestations postales à Genève

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.357
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.06.1986 - 16:00
Date	
Data	
Seite	287-288
Page	
Pagina	
Ref. No	20 014 543